

Après 75 ans, des niveaux de vie moins élevés mais un taux de pauvreté inférieur à la moyenne de la population

Insee Première • n° 1940 • Mars 2023



Le niveau de vie des personnes âgées est usuellement mesuré parmi les seules personnes vivant en logement ordinaire. Toutefois, 9 % des 75 ans ou plus vivent en institution en 2016. En les intégrant, le niveau de vie médian de la population des 75 ans ou plus en France métropolitaine est abaissé de 1 % : il est de 20 160 euros annuels en 2016, soit 2 % de moins que l'ensemble de la population.

Le niveau de vie médian baisse avec l'âge : -14 % entre celui des 75-79 ans et celui des 95 ans ou plus. En effet, la part de femmes augmente avec l'âge, alors que le montant de leurs pensions et retraites est inférieur. En outre, les générations les plus anciennes ont des retraites plus faibles du fait notamment de carrières plus souvent incomplètes et de professions exercées moins rémunératrices.

Les personnes de 75 ans ou plus vivent nettement moins souvent sous le seuil de pauvreté monétaire : 9 %, contre 14 % pour l'ensemble de la population. Le niveau de vie des personnes âgées les plus modestes est souvent rehaussé par les allocations logement, qui peuvent être cumulées à l'allocation de solidarité aux personnes âgées.

Le niveau de vie des personnes âgées est usuellement mesuré parmi les seules personnes vivant en logement ordinaire. La combinaison de différentes sources permet une vision globale du niveau de vie des personnes âgées ► **encadré** ; ► **sources**. En 2016, le **niveau de vie médian** des personnes de 75 ans ou plus vivant en logement ordinaire ou en institution (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - Ehpad, maisons de retraite non Ehpad, unités de soins longue durée - USLD) est de 20 160 euros par an, soit 1 680 euros par mois ► **figure 1**. Ce montant partage cette population en deux : la première moitié a un niveau de vie inférieur et la seconde un niveau de vie supérieur. Ce niveau de vie médian des 75 ans ou plus est 2 % inférieur à celui de l'ensemble de la population (20 490 euros annuels) et 10 % inférieur à celui des 65-74 ans (22 400 euros).

En 2016, 9 % des 75 ans ou plus vivent en institution. Cette part croît nettement avec l'âge : plus d'un quart des 90-94 ans et près de la moitié des 95 ans ou plus sont dans cette situation. Le niveau de vie médian des personnes de 75 ans ou plus en institution est 15 % inférieur à celui des personnes du même âge vivant en logement ordinaire. Cela tient notamment à la part supérieure de femmes vivant en institution (78 % des

75 ans ou plus, contre 60 % en logement ordinaire) [Roy, 2023]. Les personnes de 75 ans ou plus en institution ont par exemple moins souvent occupé un emploi de cadre ou profession intermédiaire que celles vivant en logement ordinaire (19 % contre 30 %). La prise en compte de ces personnes vivant en institution abaisse ainsi le niveau de vie médian des personnes de 75 ans ou plus de 1 %, de 20 410 euros à 20 160 euros.

Les 75 ans ou plus sur-représentés sous la médiane des niveaux de vie

Les personnes âgées sont peu présentes dans le 1^{er} dixième de niveau de vie : 3,2 % des 65-74 ans et 4,9 % des 75 ans ou plus font partie des 10 % des personnes les plus modestes, contre 10,8 % des moins de 65 ans ► **figure 2**.

Malgré leur sous-représentation dans le 1^{er} dixième des niveaux de vie, les

► 1. Déciles de niveau de vie, pensions et retraites

en euros par an et par unité de consommation

	Niveau de vie				Pensions et retraites du ménage			
	1 ^{er} décile ¹ (D1)	Médiane (D5)	9 ^e décile (D9)	Ratio D9/D1	1 ^{er} décile (D1)	Médiane (D5)	9 ^e décile (D9)	Ratio D9/D1
Moins de 65 ans	10 550	20 270	37 210	3,5	///	///	///	///
65-74 ans	13 590	22 400	40 440	3,0	9 530	20 230	37 060	3,9
75 ans ou plus	12 530	20 160	37 190	3,0	10 010	18 260	35 290	3,5
75-79 ans	13 240	21 300	37 430	2,8	10 630	19 480	36 720	3,5
80-84 ans	12 460	20 050	37 370	3,0	10 020	18 160	35 300	3,5
85-89 ans	12 180	19 090	35 780	2,9	9 540	17 310	33 090	3,5
90-94 ans	12 120	19 460	38 430	3,2	9 340	16 920	34 380	3,7
95 ans ou plus	11 770	18 310	36 220	3,1	9 670	16 640	32 800	3,4
Ensemble	11 040	20 490	37 540	3,4	///	///	///	///

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

¹ Le 1^{er} décile de niveau de vie correspond au niveau de vie au-dessous duquel se situent les 10 % de personnes les plus modestes.

Lecture : en 2016, la moitié des personnes de 75 ans ou plus ont un niveau de vie annuel d'au moins 20 160 euros, et perçoivent des pensions et retraites d'au moins 18 260 euros par an et par unité de consommation.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en logement ordinaire ou en institution dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2016 ; Drees, enquête CARE-Institutions 2016, traitement Insee.

75 ans ou plus restent légèrement sur-représentés dans la première moitié des niveaux de vie : de fait, ils sont 13,2 % dans le 3^e dixième de niveau de vie et 12,5 % dans le 4^e, des parts supérieures aux autres classes d'âge (respectivement 8,5 % et 10,0 % pour les 65-74 ans, et 9,7 % dans les 3^e et 4^e dixièmes pour les moins de 65 ans). Les personnes de 65-74 ans sont quant à elles à la fois nettement moins présentes en deçà du 1^{er} décile de niveau de vie, mais aussi dans les 2^e et 3^e dixièmes. Ainsi, elles sont nettement sous-représentées dans la première moitié de la distribution : 40,4 % des personnes de 65-74 ans ont un niveau de vie sous la médiane des niveaux de vie, contre 50,3 % des moins de 65 ans et 52,7 % des 75 ans ou plus.

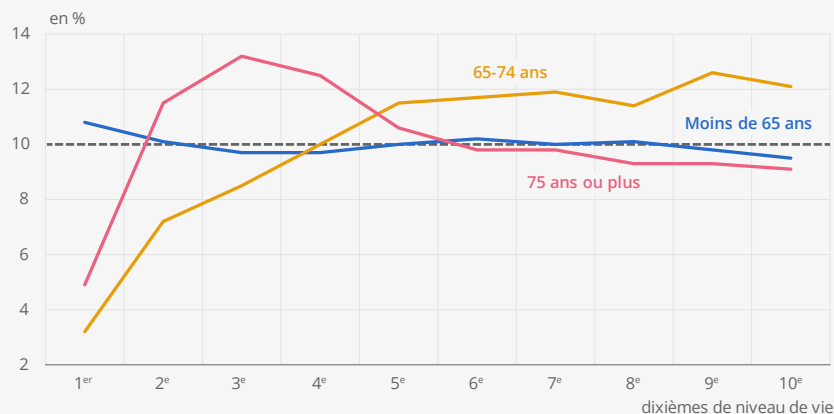
Par ailleurs, le niveau de vie médian des seniors décroît avec l'âge : il est de 21 300 euros par an pour les 75-79 ans, de 19 460 euros pour les 90-94 ans et de 18 310 euros au-delà (soit 14 % de moins que les 75-79 ans). En revanche, contrairement aux personnes en logement ordinaire, le niveau de vie médian des personnes en institution tend à croître avec l'âge (+3,8 % des 75-79 ans aux 95 ans ou plus), les anciens ouvriers étant nettement plus représentés parmi les résidents les plus jeunes.

Des pensions et retraites plus faibles pour les personnes plus âgées

En 2016, la médiane des pensions et retraites annuelles d'un ménage est de 18 260 euros par **unité de consommation**, pour l'ensemble des personnes de 75 ans ou plus, soit 1 522 euros par mois. Elle diminue avec l'âge : de 19 480 euros pour les 75-79 ans à 16 640 euros pour les 95 ans ou plus. En effet, la part des femmes, qui bénéficient d'une espérance de vie supérieure en moyenne à celle des hommes mais dont le niveau médian des pensions et retraites est inférieur de près d'un tiers, est plus forte aux âges élevés : les femmes représentent 56 % des 75-79 ans et 81 % des 95 ans ou plus.

En outre, les générations les plus anciennes bénéficient de retraites moins élevées du fait de carrières plus souvent incomplètes [Drees, 2022], de professions exercées moins rémunératrices ou qui bénéficiaient de régimes de retraite moins favorables. Près d'un quart des 95 ans ou plus occupaient un emploi d'agriculteur ou d'artisan, contre 16 % des 75-79 ans et 11 % des 65-74 ans. À l'inverse, la part d'anciens cadres ou professions intermédiaires est plus de deux fois plus élevée pour les 65-74 ans (35 %) que

► 2. Répartition dans les dixièmes de niveau de vie selon la tranche d'âge



Notes :

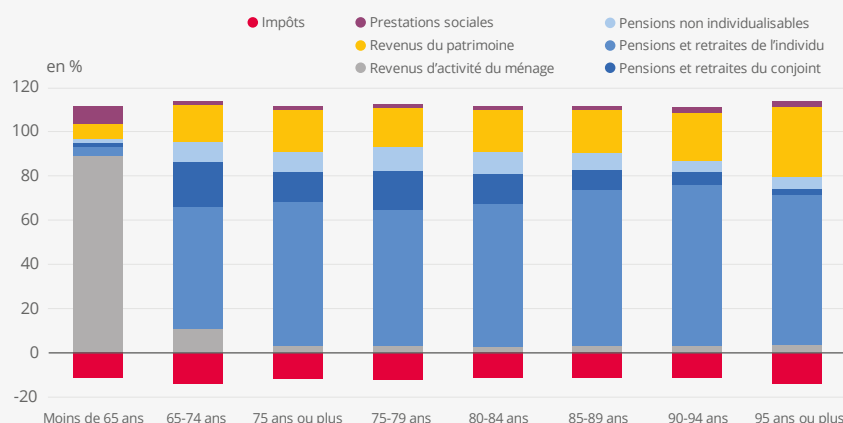
- chaque dixième regroupe 10 % de la population classée par niveau de vie croissant. Les seuils de niveau constituant les bornes des dixièmes sont les déciles de la distribution des niveaux de vie ;
- la ligne à 10 % répartit l'ensemble de la population par dixième de niveau de vie.

Lecture : en 2016, 4,9 % des personnes de 75 ans ou plus ont un niveau de vie situé dans le premier dixième de niveau de vie de l'ensemble de la population.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en logement ordinaire ou en institution dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2016 ; Drees, enquête CARE-Institutions 2016, traitement Insee.

► 3. Composition du niveau de vie moyen par tranche d'âge



Lecture : en 2016, le niveau de vie moyen d'une personne de moins de 75 ans ou plus est composé entre autres à 3,2 % de revenus d'activité du ménage, à 65,3 % des pensions et retraites de l'individu. Par ailleurs, il est diminué de 11,6 % en moyenne par les prélèvements d'impôts directs.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en logement ordinaire ou en institution dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2016 ; Drees, enquête CARE-Institutions 2016, traitement Insee.

pour les 95 ans ou plus (16 %). Toutefois, en institution, les personnes les plus âgées ont des retraites supérieures à celles des plus jeunes, en raison d'une structure par profession anciennement occupée différente de celle des personnes en logement ordinaire. En institution, les anciens ouvriers sont nettement plus représentés parmi les résidents les plus jeunes et la part d'anciens cadres ou professions intermédiaires ne baisse pas avec l'âge.

Au total, les **pensions et retraites** représentent en moyenne 87,6 % du niveau de vie moyen des personnes au

grand âge. Cette proportion est moindre pour les plus âgés, passant de 89,5 % pour les 75-79 ans à 76,3 % pour les 95 ans ou plus.

Les revenus d'activité ne représentent qu'en moyenne 3,2 % du niveau de vie des 75 ans ou plus, contre 10,8 % de celui des 65-74 ans et 89,2 % pour les moins de 65 ans ► **figure 3**. Au-delà de 65 ans, les revenus d'activité sont le plus souvent apportés par d'autres membres du ménage (en général des enfants résidant dans le même logement) et plus rarement, pour les 65-74 ans, par des seniors toujours en activité.

Une part croissante de revenus du patrimoine pour les plus âgés

Les **revenus du patrimoine** représentent en moyenne 19,1 % du niveau de vie des 75 ans ou plus. Cette part augmente pour les plus âgés : de 6,4 % avant 65 ans à 17,0 % pour les 65-74 ans et jusqu'à 31,7 % pour les personnes de 95 ans ou plus. Cet écart provient à la fois d'un poids moins important des retraites pour les plus âgés, mais également de revenus du patrimoine croissants avec l'âge. Au-delà de 75 ans, la part de personnes possédant une assurance-vie est notamment plus importante.

Par ailleurs, les **impôts directs** conduisent à diminuer de 11,6 % en moyenne le niveau de vie des 75 ans ou plus, une part proche de celle des moins de 65 ans (11,3 %) et inférieure à celle des 65-74 ans (13,9 %).

Les personnes âgées moins bénéficiaires de prestations sociales nationales

Au grand âge, les pensions et retraites plus faibles sont parfois compensées par les mécanismes redistributifs. 15,4 % des personnes de 75 ans ou plus perçoivent au moins une **prestation sociale non contributive nationale**, une part nettement inférieure à celle des moins de 65 ans (66,2 %) mais qui augmente avec l'âge ► **figure 4**. Ainsi, la part des 95 ans ou plus bénéficiaires d'une prestation sociale est 2,6 fois plus élevée que celle des 75-79 ans (31,8 % contre 12,3 %).

Les allocations logement représentent l'essentiel des prestations sociales des plus âgés : 10,8 % des 75 ans ou plus en bénéficient. Cette proportion augmente avec l'âge, en lien avec la part croissante des seniors qui bénéficient d'une allocation logement pour financer leur séjour en institution (Ehpad ou USLD) : 34,8 % des 75 ans ou plus en institution perçoivent une allocation logement, contre 8,5 % de ceux vivant en logement ordinaire. En outre, les personnes âgées peuvent bénéficier de l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa) et, quand leurs ressources sont inférieures au montant des frais d'hébergement, de l'aide sociale à l'hébergement (ASH), aides versées par les départements et non prises en compte ici.

Par ailleurs, 4,8 % des 75 ans ou plus perçoivent l'allocation de solidarité des personnes âgées (Aspa) et 1,7 % l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Les plus âgés perçoivent plus rarement une autre prestation sociale, en particulier des prestations familiales, notamment en l'absence d'enfant à charge.

Un taux de pauvreté des seniors plus faible mais croissant avec l'âge

À partir de 65 ans, le cumul de l'Aspa avec les allocations logement permet dans la

► 4. Perception d'une prestation sociale nationale par le ménage

en %

	Part de personnes bénéficiant d'une prestation sociale nationale					Part des prestations dans le niveau de vie des bénéficiaires
	Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	Allocation aux adultes handicapés (AAH)	Allocations logement	Autres ¹	Ensemble	
Moins de 65 ans	0,6	4,0	27,7	59,6	66,2	13,7
65-74 ans	4,8	2,5	8,4	3,7	14,0	19,0
75 ans ou plus	4,8	1,7	10,8	1,7	15,4	16,0
75-79 ans	4,0	1,9	8,0	2,2	12,3	16,9
80-84 ans	4,7	1,8	8,3	1,5	13,0	18,5
85-89 ans	4,7	1,5	13,3	1,7	17,8	14,7
90-94 ans	7,5	1,1	18,9	1,0	23,6	14,3
95 ans ou plus	7,8	0,6	26,3	1,2	31,8	11,4
Ensemble	1,4	3,6	24,1	48,5	56,1	13,9

¹ Autres : prestations familiales, revenu de solidarité active (RSA), prime d'activité.

Lecture : en 2016, 15,4 % des personnes de 75 ans ou plus appartiennent à un ménage bénéficiant au moins d'une prestation sociale. Les prestations sociales représentent 16 % du niveau de vie moyen de ces bénéficiaires.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en logement ordinaire ou en institution dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2016 ; Drees, enquête CARE-Institutions 2016, traitement Insee.

plupart des cas aux personnes âgées de disposer d'un niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté. En 2016, 9,0 % des 75 ans ou plus, soit 527 000 personnes, ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté monétaire à 60 % du niveau de vie médian ► **figure 5**. Ce taux est inférieur à celui des moins de 65 ans (15,6 %), mais supérieur à celui des 65-74 ans, les moins exposés à la pauvreté (6,1 %).

Le taux de pauvreté augmente toutefois avec l'âge : il varie ainsi de 6,7 % pour les 75-79 ans à 12,5 % pour les 95 ans ou plus. Par ailleurs, les 75 ans ou plus vivant à domicile sont deux fois moins exposés à la pauvreté monétaire que ceux résidant en institution : 8,1 % des premiers ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté contre 17,7 % des seconds. ●

► 5. Nombre et part de personnes pauvres selon la tranche d'âge

	Nombre de personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté ¹ (en %)
Moins de 65 ans	7 922	15,6
65-74 ans	394	6,1
75 ans ou plus	527	9,0
75-79 ans	140	6,7
80-84 ans	169	9,4
85-89 ans	132	10,5
90-94 ans	65	11,0
95 ans ou plus	20	12,5
Ensemble	8 842	14,0

¹ Pauvreté monétaire à 60 % du niveau de vie médian.

Lecture : en 2016, 9 % des personnes de 75 ans ou plus, soit 527 000 personnes, ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en logement ordinaire ou en institution dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2016 ; Drees, enquête CARE-Institutions 2016, traitement Insee.

► Encadré - La prise en compte des revenus financiers exonérés réduit les écarts de niveau de vie entre les 75 ans ou plus et le reste de la population

Certains revenus financiers ne sont pas couverts par les sources fiscales : il s'agit notamment des produits d'assurance-vie, livrets défiscalisés, plans d'épargne en actions (PEA), plans d'épargne populaire (PEP), compte épargne logement (CEL), plans épargne logement (PEL). Dans l'enquête sur les Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), ces revenus sont imputés à l'aide de modèles statistiques. L'enquête Capacités, aides et ressources des seniors en institutions (CARE-Institutions) fournit quelques éléments déclaratifs sur la détention de certains de ces placements. Afin que les deux sources soient comparables, un travail d'imputation similaire à celui réalisé dans l'ERFS a été réalisé dans CARE-Institutions pour les revenus d'assurance-vie et de livrets défiscalisés, qui représentent les principaux revenus financiers exonérés détenus par les 75 ans ou plus. Ces imputations tiennent également compte des variables de déclarations de détention de ces actifs dans CARE-Institutions.

La prise en compte de ces revenus financiers exonérés conduit à augmenter plus fortement les niveaux de vie médians des personnes de 75 ans ou plus que ceux de l'ensemble de la population. Hors revenus financiers exonérés, le niveau de vie des 75 ans ou plus est inférieur d'environ 5 % à celui de l'ensemble de la population (respectivement 18 930 euros et 19 940 euros), contre un écart de moins de 2 % en intégrant ces revenus. Le taux de pauvreté des 75 ans ou plus est également plus élevé de 0,9 point sans ces revenus exonérés, à 9,9 %. Par ailleurs, la part des 75 ans ou plus dans les plus hauts dixièmes de niveau de vie est également réduite : par exemple, leur part au sein des 10 % de personnes au niveau de vie le plus élevé est de 7,2 % hors prise en compte des revenus financiers exonérés, contre 9,1 % en les intégrant.

► Sources

Les statistiques sont constituées ici par une compilation de deux sources pour l'année 2016 : l'**enquête sur les Revenus fiscaux et sociaux (ERFS)**, et l'enquête **Capacités, Aides et Ressources des seniors en Institutions (CARE-Institutions)**.

En 2016, l'ERFS s'appuie sur un échantillon de 51 600 ménages de France métropolitaine issu de l'enquête Emploi de l'Insee, sur leurs déclarations fiscales, ainsi que sur les prestations sociales qu'ils ont perçues. Le champ retenu est celui des personnes vivant en France métropolitaine et appartenant à un ménage vivant en logement ordinaire dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul. Il exclut donc notamment les personnes résidant en institution ainsi que les personnes sans abri, et recouvre une population de 62,7 millions de personnes fin 2016.

L'enquête CARE-Institutions a été menée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) avec le soutien de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) fin 2016, auprès de 3 300 personnes âgées de plus de 60 ans résidant de manière permanente dans les établissements pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), dans les maisons de retraite non Ehpad et dans les unités de soins de longue durée (USLD). Les résidences autonomie (ou logements-foyers avant 2016) sont exclues du champ de cette enquête. L'enquête CARE-Institutions couvre une population de 590 000 personnes en institution fin 2016.

L'enquête CARE-Institutions permet de corriger le défaut de couverture de l'ERFS pour les âges les plus avancés : les seniors en institution représentent moins d'1 % de la population totale, mais 9 % des 75 ans ou plus, 26,9 % des 90-94 ans et 49,4 % des 95 ans ou plus. Leur prise en compte affecte peu les statistiques de niveau de vie sur l'ensemble de la population – le niveau de vie médian de 2016 serait abaissé de 20 520 à 20 490 euros en intégrant les seniors en institution – mais bien plus les statistiques sur les niveaux de vie et la pauvreté au grand âge. Ainsi, sur le champ usuellement couvert par l'ERFS, le niveau de vie médian des 75 ans ou plus est de 20 410 euros en 2016, contre 20 160 en tenant compte des personnes en institution, et leur taux de pauvreté de 8,1 % contre 9,0 %.

Pour les seniors interrogés dans l'enquête CARE-Institutions, un appariement avec les déclarations fiscales et les bases de données sur les prestations sociales nationales a été réalisé. Pour reconstituer un périmètre de **revenu disponible** équivalent à celui de l'ERFS, les revenus financiers non couverts par la source fiscale (issus de produits d'épargne réglementés par exemple) ont été estimés dans l'enquête CARE-Institutions à l'aide des mêmes modèles économétriques que ceux utilisés dans l'ERFS lorsque cela était possible.

Les résultats sont présentés au niveau individuel. Le niveau de vie est le même pour tous les individus d'un même ménage.

► Définitions

Pour comparer le revenu de ménages de taille et de composition différentes en tenant compte des économies d'échelle, on divise le revenu disponible d'un ménage par son nombre d'**unités de consommation (UC)** pour obtenir le **niveau de vie** :

- pour les ménages vivant en logement ordinaire, elles sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée, qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans ;

- pour les seniors en institution, il est attribué 2 UC au ménage si le senior est en couple (que le conjoint soit en institution ou non), sous l'hypothèse que la vie en institution n'amène pas d'économie d'échelle équivalente à celle des ménages vivant en logement ordinaire.

Le **revenu disponible** du ménage pris en compte dans cette étude inclut les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine, les prestations sociales perçues, nets des **impôts directs** (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée (CSG), contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS) et les prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine).

Les **retraites et pensions** sont constituées des retraites, pensions d'invalidité et pensions alimentaires reçues par le senior et par son éventuel conjoint (revenus individualisables du ménage), ainsi que les pensions non individualisables du ménage constituées des rentes viagères perçues, nettes des éventuelles pensions alimentaires versées.

Les **revenus du patrimoine** incluent les revenus fonciers et les revenus de valeurs et capitaux mobiliers. Ils sont complétés par des imputations statistiques pour les revenus non couverts par la source fiscale (produits d'assurance-vie, livrets défiscalisés, plans d'épargne en actions (PEA), plans d'épargne populaire (PEP), compte épargne logement (CEL), plans épargne logement (PEL) dans le cas de l'ERFS uniquement).

Les **prestations sociales non contributives nationales** prises en compte dans le calcul du revenu disponible sont les prestations familiales, les prestations logement et les minima sociaux constitués du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), des allocations permettant d'atteindre le minimum vieillesse dont l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) et de la prime d'activité. Certaines prestations sociales comme l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa) ou l'aide sociale à l'hébergement (ASH), qui ne sont pas des revenus au sens de la comptabilité nationale car versées en contrepartie de dépenses (de santé et/ou d'hébergement), sont exclues ici du revenu disponible.

Jorick Guillaneuf, Sébastien Picard,
Arnaud Rousset (Insee)



Retrouvez les données en téléchargement sur www.insee.fr

► Pour en savoir plus

- **Roy D.**, « Qui vit à domicile, qui vit en établissement parmi les personnes de 60 ans ou plus ? », *Les dossiers de la Drees* n° 104, février 2023.
- **Drees**, *Les retraités et les retraites*, coll. « Panoramas de la Drees », édition 2022.
- **Brutel C.**, « En 2019, 1,6 million de personnes vivent en communauté », *Insee Première* n° 1906, juin 2022.
- **Insee**, fiche 1.21 « Niveaux de vie et pauvreté des personnes âgées », in *Revenus et patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2021.
- **Besnard X., Zakri M.**, « Comment les seniors financent-ils leur maison de retraite », *Études et Résultats* n° 1095, Drees, novembre 2018.
- **Muller M.**, « 728 000 résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2015 », *Études et Résultats* n° 1015, Drees, juillet 2017.
- **Arnold C., Lelièvre M.**, « Le niveau de vie des personnes âgées de 1996 à 2009 : une progression moyenne en ligne avec celle des personnes d'âge actif, mais des situations individuelles et générationnelles plus contrastées », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2013.

Direction générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Rédaction en chef :
B. Lhommeau,
S. Pujol

Maquette :
L. Pivon

Code Sage : IP231940
ISSN 0997 – 6252
© Insee 2023
Reproduction partielle
autorisée sous réserve de
la mention de la source et
de l'auteur



Directeur de la
publication :
Jean-Luc Tavernier

Rédaction :
A. Dugué

@InseeFr
www.insee.fr

